



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau du Développement
Territorial

Pôle Relations avec les collectivités
locales

**Sous-Préfecture
de Valenciennes**

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Valenciennes

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du président de la République portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, à compter du 19 juillet 2021 ;

Vu la circulaire ministérielle NOR INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires et son addendum du 4 février 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Valenciennes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2022 portant délégation de signature à monsieur Michel CHPILEVSKY, sous-préfet de Valenciennes ;

Vu la proposition de monsieur le maire d'Estreux ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement de Valenciennes, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant la démission de monsieur Régis KULIG de sa fonction de délégué de l'administration de la commission de contrôle de la commune d'Estreux ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les tableaux annexes cités à l'article 1er de l'arrêté du 9 décembre 2020 sont modifiés selon l'annexe jointe.

Article 2- Monsieur le maire de la commune d'Estreux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Valenciennes, le **12 MAI 2022**

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Sous-Préfet de Valenciennes,

Michel CHPILEVSKY

COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
ESTREUX	Monsieur Yves DEGROOTE Monsieur Michel GEORGES (suppléant)	Monsieur François HILBERT	Monsieur Michel TEMPREMANT